

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [claudiane-robaille-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5c3e6e65e2ff5905d0c23fca>

Date d'obtention : 2025-09-03 15:47:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On rencontre individuellement les victimes et les auteurs si on juge le tout malveillant.

On rassure les victimes.

On confisque le cellulaire contenant les photos.

On remplit la méthode sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De toujours rassurer la victime, ne pas juger. Demeurer disponible en tout temps. Le protocole sexto est appliqué si on juge qu'il y a des répercussions au sein du milieu scolaire. On s'occupe des élèves de l'établissement et tout ce qui est hors du scolaire, c'est la police qui s'en occupe. Travailler en partenariat et dans la bienveillance c'est la clé. Connaître la nature, les intentions derrière ça.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate c'est de rencontrer l'auteur sans être dans le jugement et la frustration.